

COMPTE-RENDU
Conseil Municipal du 7 avril 2010
20 H 00

PRESENTS : MARTINEAU Christian, SAUVAGE Corine, JUNQUA Hélène, MARMIN Valérie, THOMAS Jeanne, GAUTHIER Thierry, BRUNET Régis, MICHELET Jean-Luc, JOULIN Francis, AUBRY Françoise, AUGRY Mikaël, BRION Luc, BAZILE Emmanuel, LACOMBE Estelle, DUMAS Valérie, LADENISE Annie, TOUTARD JALADEAU Joël, ARNAULT Nathalie.

PROCURATIONS :

DUDOIGNON Florence à JUNQUA Hélène
PELLETIER Martine à SAUVAGE Corine
CARRIOT Samuel à AUGRY Mikaël

Monsieur le Maire débute la séance en informant l'assemblée du nombre de procurations.

Il propose de désigner Hélène JUNQUA comme secrétaire de séance.

Il est donné lecture du résumé des délibérations du 10 mars 2010 pour signature par l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Il demande au Directeur Général des Services de bien vouloir donner lecture à l'assemblée de la lettre ouverte rédigée par le personnel communal suite à la séance du 10 mars dernier.

Jeanne THOMAS demande que lui soit transmis le compte rendu de la réunion du 26 mars avec le personnel ainsi que la copie de la lettre lue en séance. Elle se réserve la possibilité d'user de son droit de réponse.

Hélène Junqua trouve que cette démarche est constructive et bienveillante de la part du personnel et exprime le fait qu'il est indéniable que le personnel est en souffrance. Consciente que ces difficultés ne sont pas uniquement liées aux propos tenus lors du dernier conseil, elle souhaite que nous arrivions ensemble à sortir par le haut de ces dysfonctionnements grâce à de nouvelles méthodes de travail.

Christian MARTINEAU confirme que la réunion du 26 mars a été constructive et espère qu'une solution rapide puisse être apportée.

Il expose l'ordre du jour qui se décompose comme suit :

1. Finances : Approbation du Compte de Gestion de l'année 2009 dressé par le Receveur
2. Finances : Adoption du Compte Administratif 2009
3. Finances : Affectation du résultat de l'exercice 2009
4. Finances : Vote du budget et des taux d'imposition 2010
5. Subventions : attribution aux associations - exercice 2010
6. Subventions : attributions au CCAS et au COMAS – exercice 2010
7. Bâtiments communaux : réalisation d'un audit énergétique

1. Finances : Approbation du Compte de Gestion de l'année 2009 dressé par le Receveur

Régis BRUNET excuse l'absence de Monsieur Goutaudier, Trésorier. Il rappelle qu'il s'agit de s'assurer que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Au vu des éléments transmis, il convient d'approuver que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil

2. Finances : Adoption du Compte Administratif 2009

Régis BRUNET expose le compte administratif de la commune pour l'exercice 2009 qui s'établit ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	31 502,89	0,00	0,00	539 087,31	31 502,89	539 087,31
Opérations de l'exercice	726 163,87	673 529,41	1 711 924,84	2 172 228,61	2 438 088,71	
TOTAUX	757 666,76	673 529,41	1 711 924,84	2 711 315,92	2 469 591,60	
Résultats de clôture	84 137,35	0,00	0,00	999 391,08	0,00	915 253,73
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	
TOTAUX CUMULES	757 666,76	673 529,41	1 711 924,84	2 711 315,92	2 469 591,60	3 384 845,33
RESULTATS DEFINITIFS	84 137,35	0,00	0,00	999 391,08	0,00	915 253,73

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée.

3. Finances : Affectation du résultat de l'exercice 2009

Régis BRUNET indique qu'au vu du compte administratif 2009, il y a donc lieu de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2008	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2009	RESTES A REALISER 2009	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	-31 502,89 €		52 634,46 €	Dépenses 0,00 € Recettes 0,00 €	0,00 €	-84 137,35 €
FONCT	1 060 658,57 €	521 571,26 €	460 303,77 €			999 391,08 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009	999 391,08 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	84 137,35 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	915 253,73 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/1068 :	999 391,08 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

4. Finances : Vote du budget et des taux d'imposition 2010

Régis BRUNET présente le projet de budget primitif 2010.

Il présente le budget de fonctionnement par chapitre en dépenses et recettes et propose les inscriptions de crédits suivantes pour un montant de 2 141 100 €.

Régis BRUNET présente le budget primitif 2009, chapitre par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, avec détail sur certains articles.

Le budget primitif de l'année 2009 est équilibré tant en recettes qu'en dépenses à 2 141 100 € pour la section de fonctionnement et à 2 208 038,14 € pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement :

Dépenses :

011 Charges à caractère général	621 500,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	925 000,00 €
014 Atténuation de produits	13 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	286 800,00 €
66 Charges financières	55 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	5 100,00 €
022 Dépenses imprévues	110 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	124 700,00 €

Recettes :

70 Produits services, domaine et vente	146 000,00 €
73 Impôts et taxes	1 217 378,00 €
74 Dotations, subv et participations	695 442,00 €
75 Autres produits de gestion courante	70 250,00 €
76 Produits financiers	30,00 €
77 Produits exceptionnels	2 000,00 €

013 Atténuation de charges

10 000,00 €

Le Conseil Municipal adopté à l'unanimité l'ensemble des inscriptions de crédits à la section de fonctionnement.

Compte tenu de l'importance de la trésorerie disponible, Mikaël AUGRY s'interroge quant aux possibilités de la commune de pouvoir placer la trésorerie disponible.

Jeanne THOMAS demande que la question soit posée au trésorier.

Luc BRION trouve dommage qu'il ne soit pas présent pour le vote du budget.

Christian MARTINEAU et Régis BRUNET indiquent que la question lui sera posée prochainement.

Section d'investissement :

Dépenses :

001 Déficit d'investissement reporté	84 137,35 €
16 Emprunts et dettes assimilés	117 493,87 €

Op 0069 Travaux de bâtiments	232 175,06 €
------------------------------	--------------

Joël TOUTARD JALADEAU demande quels sont les travaux compris dans cette opération.

Hélène JUNQUA précise que cette somme correspond aux travaux suivants :

- Accessibilité extérieure de la Mairie
- Mur du cimetière
- Remplacement de menuiseries extérieures
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux
- Distributeur de billets

Op 0070 Salle des Fêtes	125 000,00 €
-------------------------	--------------

Corine SAUVAGE demande le détail des investissements prévus

Hélène JUNQUA indique que cela correspond au :

- Remplacement des verrières
- Acquisition d'un four

Op 0071 Agrandissement des écoles	806 175,37 €
-----------------------------------	--------------

Corine SAUVAGE précise qu'il s'agit d'une estimation prévisionnelle des travaux qui seront à payer en 2010.

Op 0073 Nouveau Cimetière	21 028,56 €
---------------------------	-------------

Op 0074 Gros Travaux de voirie	378 595,26 €
--------------------------------	--------------

Joël TOUTARD JALADEAU demande quels sont les travaux compris dans cette opération.

Hélène JUNQUA précise que cette somme correspond aux travaux suivants :

- Marché à bon de commande engagé
- Tranchée d'infiltration accotement Ensoulesse
- Trottoirs Ensoulesse
- Réfection route de Mortiers
- Chemin des Traits
- Trottoir rue du prunella
- Bi-couche chemin du prés des joncs
- Réfection trottoir rue de la vallée

- Plateaux rue du petit nieuil
- Carrefour route du télégraphe
- Route de Sarzec

Jeanne THOMAS demande pourquoi il ne figure pas de plateau surélevé allée des foussettes dans cette programmation. Ce plateau était prévu et n'a jamais été réalisé par European Homes.

Hélène JUNQUA rappelle que des réunions régulières ont lieu dans les différents villages et quartier avant la réalisation d'aménagements de sécurité.

Jeanne THOMAS attire également l'attention sur la possibilité de sortie du lotissement de Poitou Terrain par l'allée des foussettes.

Jeanne THOMAS précise qu'elle s'abstiendra sur ce point.

Christian MARTINEAU s'engage à ce qu'une réunion avec les riverains soit organisée prochainement. Une relance sera également adressée à European Homes.

Il confirme également que le permis d'aménager accordé pour le lotissement Poitou Terrain prévoit une sortie dans le lotissement de la Chesnaie et qu'il lui paraît nécessaire de la conserver pour permettre une seconde sortie aux habitants de ces deux lotissements notamment en cas de circonstances exceptionnelles (neige, fuite de gaz,..).

Hélène JUNQUA précise également que dans le cadre de la révision du PLU et de l'aménagement de la Chesnaie 2, un désenclavement par la rue des trois barreaux est prévu.

Mikaël AUGRY intervient pour expliquer que d'autres carrefours lui semblent bien plus dangereux que l'allée des foussettes en l'occurrence les carrefours de la rue de la coutelière et de la rue de mortiers avec la RD 3.

Jeanne THOMAS redemande qu'un rappel à European Homes soit bien effectué.

Jean Luc MICHELET rappelle que si le plateau avait bien été négocié avec European Homes, le dernier permis modificatif accordé n'en fait pas mention. Il rappelle également que ce sont les riverains de l'allée des foussettes et du lotissement de la Chesnaie qui roulent vite et que lorsque des aménagements provisoires de sécurité ont été mis en œuvre, il y a 3 ou 4 ans, ce sont les mêmes riverains qui les déplaçaient.

Hélène JUNQUA rappelle également qu'il convient d'attendre la fin des travaux de l'école pour réaménager le carrefour (lieu de la démolition du garage « dit Bourumeau ») et qu'il en sera de même pour la rue de la Richardière.

Op 0082	Eclairage public	21 500,00 €
Op 0089	Maison de la Forêt	50 000,00 €

Hélène JUNQUA précise que cela correspond au remplacement de menuiseries extérieures et aux aménagements liés à l'accueil des 3-6 ans du CLSH cet été.

Op 0094	Halle des Sports	25 000 €
---------	------------------	----------

Il s'agit d'une provision pour démarrer des travaux d'isolation de la halle fin 2010.

Op 0096	Equipement communal	78 932,67 €
---------	---------------------	-------------

Cette opération correspond aux acquisitions suivantes :

- Panneau lumineux
- Podium crèche
- Véhicules
- Matériel informatique
- Mobilier
- Logiciel bibliothèque

Op 0097	Aménagement centre bourg	10 000,00 €
Les crédits sont destinés au financement des frais d'études (relevés topographiques, bornage,...).		
Op 0099	Logements communaux	20 000,00 €
Op 0100	Aménagements paysagers	16 000,00 €
Il s'agit des investissements liés au fleurissement et aux plantations ainsi que de la journée de l'arbre et de la haie.		
Op 0101	Salle des associations sportives	20 000,00 €
Cette somme permettra de supporter les frais d'études préalables.		
Op 0102	Stade municipal	80 000,00 €
9999	Non affecté	122 000,00 €
Hélène JUNQUA indique que cela correspond aux acquisitions immobilières et foncières (terrain rue des écoles, Sitis,...).		

Le Conseil Municipal adopte l'ensemble des inscriptions de crédits en dépenses à la section d'investissement à l'unanimité à l'exception de l'opération 0074 Gros travaux de voirie (Pour : 20 / Abstention : 1 Jeanne THOMAS).

Recettes :

10 Dotations, fonds divers et réserves	1 159 391,08 €
13 Subventions d'investissement reçues	100 000,00 €
16 Emprunts dettes et assimilés	823 947,06 €
Recettes d'ordre	124 700,00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ensemble des inscriptions de crédits en recettes à la section d'investissement.

Concernant la fiscalité, Christian MARTINEAU propose au vu du nombre important de projets à mener d'augmenter les taux d'imposition respectivement de 0,8% pour la taxe d'habitation, 1,2% pour la taxe sur le foncier bâti et de 0.8% pour la taxe sur le foncier non bâti soit :

Taxe d'habitation : 15,35 %
Taxe sur le foncier bâti : 21,08%
Taxe sur le foncier non bâti : 50,79%

Ainsi, le produit fiscal escompté s'élèvera à 1 014 279 €

Il rappelle également la mise en œuvre de la fiscalité additionnelle par la CAP pour un an à hauteur de 0,9% qui permettra de financer les travaux de rénovation des équipements sportifs communautaires, la requalification des zones d'activités économiques, le Bus à Haut Niveau de Service et le projet cœur d'agglo.

Ayant voté le budget favorablement, Hélène Junqua exprime cependant son embarras vis à vis des autres élus concernant le taux d'imposition. En effet, elle

pense que tous les élus se sont focalisés sur les dépenses et certains éléments auraient mérités d'être débattu en séance préparatoire notamment au regard des recettes. Elle s'excuse que cette remarque intervienne au dernier moment mais le détail des recettes n'a été présenté qu'au milieu de la semaine dernière.

Elle constate qu'il y a une augmentation des recettes d'au moins 15 000 € sur la dotation de solidarité communautaire.

Compte tenu de l'augmentation des bases de 1.2% appliquée selon la loi de finances et avec un taux à 0 %, les recettes communales augmentent tout de même de 33 428 € grâce aux nouvelles constructions.

Selon l'augmentation (des bases) du taux d'imposition proposée par la commune, le gain prévu est d'environ 10 000 €.

Ces recettes d'impôts prévues pourraient donc être largement compensées par l'augmentation de la dotation de solidarité communautaire ce qui permettrait de ne pas imposer davantage les ménages dans un contexte de crise.

A cela vient s'ajouter une taxe additionnelle de la CAP de 0.9 %. Il est annoncé que cette taxe s'appliquera uniquement en 2010.

Etant donné l'augmentation de la dotation de solidarité, à plus juste raison au regard de la taxe additionnelle votée par la CAP et du contexte socio-économique, Hélène Junqua pense que les élus auraient pu se permettre de ne pas augmenter les impôts et voter un taux d'imposition de 0 %, uniquement pour cette année. Pour ces raisons, Hélène Junqua précise qu'elle ne votera pas contre l'augmentation proposée par solidarité envers le conseil mais s'abstiendra sur le montant des taux d'imposition.

Christian MARTINEAU réaffirme que de nombreux projets se réaliseront en 2010 et que les augmentations proposées sont de l'ordre de quelques euros par foyer fiscal.

Mikaël AUGRY exprime son désaccord avec Hélène JUNQUA, les recettes fiscales permettant la réalisation des projets. La taxe additionnelle décidée par la CAP est avant tout liée au désengagement de l'Etat.

Thierry GAUTHIER trouve l'augmentation logique au vu des projets présentés.

Un comparatif des taux pratiqués dans les autres communes de la CAP est présenté.

La commune de Montamisé se situe dans la moyenne.

Jeanne THOMAS est d'accord avec les arguments de Mikaël AUGRY et Thierry GAUTHIER.

Mikaël AUGRY exprime la position de Samuel CARRIOT qui lui a donné procuration en précisant que, comme Hélène Junqua, il est contre l'augmentation des taux d'imposition.

Le Conseil Municipal adopte les taux d'imposition proposés.

Pour : 19

Abstention : 2 (Hélène JUNQUA, Florence DUDOIGNON)

Francis JOULIN demande qu'une communication précise sur la fiscalité additionnelle soit adressée aux habitants

5. Subventions : attribution aux associations - exercice 2010

Thierry GAUTHIER expose les critères définis par la commission association en concertation étroite avec les associations communales et qui déterminent le montant des subventions proposées :

Pour les associations sportives (nombre de jeunes de -18ans, nombre d'équipes engagées, nombre d'équipes évoluant au niveau régional)

Pour les autres associations (nombre de jeunes de -18ans, nombre d'adhérents de la commune, pourcentage de la masse salariale, pourcentage du bénéfice dégagé des manifestations)

Pour obtenir la globalité de la subvention il ne faut pas que le solde bancaire + subvention dépasse 70% du budget de fonctionnement de l'année précédente. Si c'est le cas, la subvention sera réduite jusqu'à obtenir les 70%

Si la somme de la subvention + le solde bancaire fait moins de 25% du budget de fonctionnement de l'année précédente, la subvention sera augmentée pour obtenir 25%

Il présente les propositions de subvention qui en découlent.

ORGANISME	SUBVENTION PROPOSEE
Montam'tam	90 000 €
Comité d'Animation et de Loisirs de Montamisé	50 550 €
Football Club Montamisé	7 300 €
Association Sportive de Tennis de Montamisé	3 400 €
Montamisé Basket Association	2 400 €
Montamisé Volley-Ball	2 100 €
Comité Gestion Course Cycliste	1 850 €
Montamisé Cyclotourisme	750 €
Les Foulées Douces de Montamisé	400 €
Les Galopins	100 €
Tennis de table de Montamisé	100 €
Ecole de Musique	5 300 €
Peinture et Dessin	300 €
Nature à Loisirs	200 €
3e Œil	100 €
LAIMA	100 €
Blé en Herbe (coopérative scolaire école maternelle)	1 330 €
Montamiseuro (coopérative scolaire école élémentaire)	1 100 €
Association des Parents d'Elèves	800 €
ADMR	1 500 €
Conservatoire Régional des Espaces Naturels	1 400 €
Temps Dem	1 000 €
Assoc pour la Promotion de la Lecture dans le Dépt de la Vienne	300 €
ACCOR	150 €
AJM	0 €
Comité de Jumelage	0 €
FNACA	0 €
Gymnastique Volontaire	0 €
Judo Club Montamisé	0 €
UNC	0 €
Les flèches de Montam'	0 €

Par ailleurs, 6 associations ont indiqué renoncé à une subvention pour 2010 (ACCA, Aînés Ruraux, ASPSM Danse, Marche en Cœur, Autisme Vienne et Droit de Vivre son handicap).

Luc BRION demande pourquoi le Judo Club qui rémunère un éducateur n'a pas de subvention. Thierry GAUTHIER lui répond que cette association dispose de fonds propres importants.

Hélène Junqua félicite la commission pour la mise en place de critères objectifs qui permettent toujours une plus grande équité, lisibilité et transparence sur les subventions. Cependant, elle ne comprend pas et désapprouve que la commune donne des subventions supérieures aux demandes formulées par les associations (inscrites dans leur budget prévisionnel). Elle souhaiterait qu'un critère supplémentaire soit notifié plafonnant la subvention à la somme demandée. Elle s'étonne de certaines associations recevant des sommes supplémentaires non demandées très importantes tout autant que des variations de + ou - 20 € et de certaines associations qui avaient demandées notre soutien se retrouvent à 0. Elle trouve dommage que l'argent de la commune alimente les épargnes des associations et souhaite un calcul au plus juste. De plus, elle constate qu'avec ce calcul, toutes les associations culturelles ont une diminution des subventions demandées. Très attachée à la culture, elle déplore que ces associations soient touchées et s'inquiète de cette image qui va être donnée aux habitants de la commune. Elle est préoccupée également par l'école de musique qui, venant de changer de convention, pourrait avoir des difficultés financières et doit être soutenue. Elle s'inquiète aussi pour le club peinture, le 3^{ème} œil qui fête son 20^{ème} anniversaire et n'a que 100 €, le jumelage qui ne touche rien.

Thierry GAUTHIER indique que certaines associations ont des réserves importantes par rapport à leur activité annuelle. Si certaines associations sont bénéficiaires en 2010, les subventions 2011 seront éventuellement revues à la baisse.

Christian MARTINEAU précise qu'il recevra avec Thierry GAUTHIER l'école de musique prochainement. Par ailleurs, il s'est également interrogé sur ces différences entre montants demandés et proposés, mais confirme qu'il serait délicat de revenir sur ce qui a été présenté et validé avec les associations.

Il souligne également que d'autres communes souhaitent s'inspirer du travail fait par la commission.

Thierry GAUTHIER confirme qu'il reste à disposition des associations qui pourraient rencontrer des difficultés et que la commission fera un bilan avec les associations et réalisera les ajustements nécessaires en 2011.

Hélène Junqua précise que par respect pour le travail de la commission et en soutien aux associations, elle ne votera pas contre mais s'abstiendra. Elle demande également que soit ajouté que pour les associations extérieures soutenues par la commune jusqu'à aujourd'hui, une somme de 1000 € sera allouée.

Cette proposition est retenue. Des propositions de répartition seront faites par la commission d'action sociale.

Le Conseil municipal adopte les subventions proposées :

Pour : 17

Abstentions : 4 (Hélène JUNQUA, Florence DUDOIGNON, Estelle LACOMBE, Jean Luc MICHELET)

Ne participent pas au vote :

- Françoise AUBRY : Montamisé Cyclotourisme
- Estelle LACOMBE : Judo Club Montamisé
- Corine SAUVAGE : Foulées Douces
- Francis JOULIN : 3^e œil, Comité de jumelage

Il convient également d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec le CALM et l'association Montamtam, sachant que ces deux associations ont déjà reçu une avance correspondant à 25% du montant accordé en 2009, soit 11 935 € pour le CALM et 21 250 € pour Montamtam.

Luc BRION demande qu'un exemplaire de la convention d'objectifs et de moyens lui soit communiqué.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

6. Subventions : attributions au CCAS et au COMAS – exercice 2010

Le CCAS sollicite une subvention de 15 000 € pour l'exercice 2010.

Hélène JUNQUA demande à ce que lui soit communiqué le compte administratif 2009 du CCAS.

Jeanne THOMAS lui remet un exemplaire.

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer une subvention de 3 300 € en faveur du COMAS.

Jeanne THOMAS s'interroge sur le fait que la commune adhère aux œuvres sociales de la CAP alors que la commune dépend du centre de gestion départemental.

Il est précisé qu'un état comparatif des prestations sera réalisé entre le COMAS et les autres prestataires existants.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

7. Bâtiments communaux : réalisation d'un audit énergétique

Hélène JUNQUA rappelle que lors du Conseil Municipal du 5 mai 2009, le Conseil municipal a souhaité inscrire la collectivité dans l'appel à projet du Conseil Régional intitulé "Amélioration de la Performance Energétique du Patrimoine Bâti Existant des communes de moins de 10 000 habitants".

La première étape de cet appel à projet consiste en la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments.

En conséquence, une consultation a donc été lancée pour les bâtiments suivants :

- Halle des sports
- Salle des Fêtes
- Maison des Associations
- Mairie
- Vestiaires du stade

Il est proposé de retenir l'offre du cabinet Enertek (Saint Benoît) pour un montant de 7 475 € TTC.

A la suite de la réalisation de cet audit, il conviendra de finaliser le programme prévisionnel des travaux à entreprendre sur la période 2010-2012 avant le 30 juin 2010.

Il convient également d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les subventions mobilisables auprès de l'ADEME et de la Région (70% du montant de l'audit).

Il est précisé que l'audit des vestiaires du stade sera réalisé avant le démarrage des travaux.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.